

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=310



Concours du second degré : LA CRISE DE RECRUTEMENT SE POURSUIT

- Actualités - Actualités nationales -

Date de mise en ligne : jeudi 17 avril 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Concours du second degré : LA CRISE DE RECRUTEMENT SE POURSUIT

UNE CRISE SÉVÈRE

Le ministère de l'Education nationale a publié le **nombre des inscriptions aux différents concours de recrutement** des professeurs du second degré.

Les statistiques font apparaître toute l'**ampleur de la crise**. Les seuls concours internes et externes enregistrent un **déficit de 2 695 candidats** par rapport à 2024. **En huit ans le nombre des inscrits est passé de 117 241 à 77 021** (soit une diminution de 40 220 de personnes). Tous les corps sont concernés : de 2018 à 2025, **les effectifs chutent** pour l'agrégation externe de **29,99 %** en mathématiques, de **36,18%** en lettres classiques, de **45,25%** en allemand, pour le CAPES externe de **46,10 %** en documentation, de **47,88%** en physique chimie, de **58,08%** en espagnol, et de **29,99%** pour le CAPEPS externe.

La conclusion est claire : les métiers de l'Education n'attirent plus.

[https://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/nombre-de-candidats_2025.jpg]

UNE CRISE QUI MET A MAL LA COMMUNICATION OFFICIELLE

Ce **manque d'attractivité** inflige un cruel démenti aux différents gouvernements qui ont prétendu revaloriser la profession d'enseignant : la réforme PPCR de 2017, le Grenelle de l'enseignement de 2021-2022, les promesses faites par le président Macron le 21 avril 2022 d'accorder une « revalorisation inconditionnelle d'environ 10% » à tous les enseignants. Tout ce battage médiatique n'a trompé personne. Chacun sait qu'un professeur certifié, recruté au **niveau bac + 5** commence sa carrière avec un **traitement indiciaire brut équivalent à 1,1 fois le SMIC**. Le gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2024 et en 2025 ne contribue pas à lutter contre le déclasserement de la profession.

Dans le même temps, nul n'ignore combien les **conditions de travail se sont dégradées** : augmentation du nombre d'élèves par classes, accueil en collège et en lycée d'un public qui relèverait de l'enseignement spécialisé (« acte 2 de l'Ecole inclusive »), relations tendues avec les familles en raison de la réforme du lycée et du baccalauréat Blanc qui accorde un rôle démesuré au contrôle continu dans l'orientation (arrêtés et décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018), désorganisation des établissements depuis la rentrée 2024 provoquée par le pseudo « choc des savoirs », accroissement constant de la charge de travail par le biais des missions liées rendues obligatoires et non rémunérées (décret n° 2014-940 du 20 août 2014)...

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si les étudiants répugnent à choisir une voie aussi ingrate.

Le SNFOLC s'oppose à cette logique de démantèlement du service public de l'éducation alors même que selon l'article L111-1 du code de l'Education « l'éducation est la première priorité nationale » C'est pourquoi il revendique :

[-] l'**augmentation du point d'indice : + 10 %** tout de suite, et rattrapage des 31 % de pouvoir d'achat perdus depuis

2000 afin de rendre de l'attractivité à la fonction publique,

[-] le rétablissement du recrutement à bac +3 pour le CAPES/ CAPET/CAPEPS, à bac + 4 pour l'agrégation, et l'abrogation des décrets sur la maîtrise des concours,

[-] la **création des postes** nécessaires dans toutes les catégories de personnels, notamment enseignants, afin d'**alléger les effectifs des classes**, d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels,

[-] l'**abrogation de toutes les contre-réformes** remettant en cause les enseignements disciplinaires, les diplômes nationaux, et avec eux les statuts et missions des personnels : lycée et baccalauréat Blanquer, choc des savoirs, inclusion systématique, pacte...

Communiqués complet [ici](#)